Envoyé en préfecture le 01/09/2026
Reçu en préfecture le 01/09/2026
Publié le
ID : 022-212202949-20260828-2026_08_12-DE

SAINT-GILLES-PLIGEAUX

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GILLES-PLIGEAUX

Séance du 28 août 2026
20 heures 00 minutes

PRESENTS : Gildas GUYADER, Jacques TROËL, Jean-Philippe SEGUIN, Katy COSQUER, Eline LE GUYADER, Claudine CAUMONT, Vincent LE PROVOST, Stéphanie LE MENER, Kévin LE COËNT

ABSENTS EXCUSES : Emmanuelle MARESCA, Maxime LE LEPVRIER,

Secrétaire de séance : Katy COSQUER

Date de la convocation : 20 août 2026

2026-08-12 Convention avec un particulier - délaissé communal

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que Madame Ydwine Van Der Veen qui habite 6 Collerédo l'a sollicité afin d'acheter un délaissé communal qui jouxte sa propriété. Compte-tenu du coût trop élevé d'une telle opération, Monsieur le maire souhaite proposer à Madame Ydwine Van Der Veen, une convention d'occupation du domaine public lui permettant d'entretenir librement ce délaissé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE de proposer une convention d'occupation du délaissé communal à Madame Ydwine Van Der Veen à Collerédo selon le plan annexé à la présente délibération**
- **PRECISE que les modalités pratiques, seront précisées dans la convention en accord entre les 2 parties**
- **AUTORISE M. Le Maire à signer la convention et tout document relatif à cette opération**

Fait et délibéré en Mairie, les Jour, Mois et An Susdits.

Le maire
Gildas GUYADER